



PROCEDURE POUR DEVENIR ACTIONNAIRE

Le Golf Country Club de Cannes Mougins est une Société Anonyme composée de 500 actions.

La société est propriétaire de l'ensemble des installations : terrain, bâtiments, matériel, ...

Vous souhaitez devenir actionnaire, voici la procédure :

Par application des statuts, tout nouvel acquéreur d'action doit être agréé par la Commission Sportive :

1/ Le futur actionnaire aura un entretien avec le Directeur Général afin que le Club, son fonctionnement et le processus d'acquisition d'une action lui soit présenté. Un dossier de candidature lui sera remis et la valeur de l'action lui sera communiqué.

2/ Le futur actionnaire devra être présenté par deux parrains déjà actionnaires de la société depuis plus d'une année. A défaut, un courrier de recommandation de son Club actuel lui sera demandé.

3/ Durant toutes les étapes de votre candidature, vous pourrez compter sur l'assistance d'un membre délégué par la Commission Sportive, qui s'assurera du suivi de votre candidature.

Pour la constitution du dossier, les pièces suivantes sont nécessaires :

- Photographie
- Lettre de motivation et Curriculum vitae
- Copie de la licence de golf
- Deux attestations de parrainage ou courrier de recommandation de votre Club

4/ A réception du dossier complet, le candidat sera convié à un entretien de présentation avec un membre délégué par la Commission Sportive.

5/ A l'issue de cet entretien, la Commission Sportive examinera le dossier et statuera sur l'agrément.

6/ Dès son agrément, le cessionnaire devra verser à la société :

- Le montant convenu pour l'acquisition de l'action
- Le droit d'entrée dont le montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration
- Le prorata de la cotisation annuelle

S'il n'y a pas de cédant, le candidat sera inscrit sur une liste d'attente.

Dès les règlements effectués, il pourra bénéficier des installations sportives et partager la vie du club.

7/ La société lui remettra les statuts de la Société Anonyme, le Règlement Intérieur ainsi que les statuts de l'Association Sportive ; l'acquisition d'une action valant adhésion aux dits documents.